

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19. avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

N° 2011-38702/DENV

Nouméa, le 15 SEP 2011

Le directeur,

à

Monsieur le directeur
de la société Calédonienne de Services Publics
12 route de l'Anse Vata
BP 179
98845 NOUMEA CEDEX

Objet : activité d'entreposage et de broyage de pneumatiques usagés sur l'installation de stockage de déchets (ISD) de Gadji

Référence : votre porter à connaissance n° 2010-18068 du 19 avril 2010 et les compléments fournis sous référence n° 2011-17880/DENV en date du 13 mai 2011

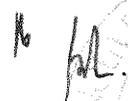
Monsieur le directeur,

Par transmissions visées en référence, vous avez communiqué à l'inspection des installations classées les informations relatives aux modifications intervenues sur l'installation depuis le dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Parmi les modifications apportées figurent des activités de stockage temporaire et de broyage de pneumatiques usagés pour les besoins de l'ISD.

Je vous informe que ces activités relèvent dorénavant des rubriques 2714 et 2791 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. De plus, au vue des quantités de pneumatiques usagés réceptionnés et traités sur l'ISD, ces nouvelles activités sont soumises à autorisation. Ainsi, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur ces nouvelles activités doit être transmis à l'inspection des installations classées. Ce nouveau dossier sera soumis aux mêmes formalités que la demande d'autorisation primitive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jacques FOURMY

